

Communiqué de presse

Berne, le 28 janvier 2010

Redevances: l'usam dit stop au délire

L'Union suisse des arts et métiers usam veut mettre fin à la pratique en matière de perception de redevances radio-TV et de droits d'auteur, qui nuit aux PME. Réunie hier à Berne, la Chambre suisse des arts et métiers a donc voté une résolution par laquelle elle exige des mesures draconiennes.

Parlement des petites et moyennes entreprises, la Chambre suisse des arts et métiers s'attaque, outre aux sources de mécontentement permanentes, aux nouveaux développements intervenus récemment dans le domaine. Aux termes de cette résolution adoptée à l'unanimité (voir annexe), elle demande ainsi que le Conseil fédéral renonce à introduire un nouvel impôt permettant un financement indépendant de la possession d'un appareil de réception et que soit abandonnée l'idée d'une taxe « flat rate » pour la culture. Elle demande en outre que les PME soient totalement exonérées de l'obligation de payer la redevance et que les prétentions en matière de redevances et de tarifs soient prescrites après un an.

La Chambre suisse des arts et métiers exige par ailleurs que les organismes aussi puissants que Bil-lag ou SUISA, qui bénéficient d'une position monopolistique face aux PME, réduisent leurs frais administratifs et que les économies ainsi réalisées soient répercutées sur les assujettis sous la forme de baisses des redevances. Elle demande enfin que l'encaissement des redevances fasse l'objet d'un examen exhaustif et qu'il soit confié, dans le cas où leur efficacité serait supérieure, à d'autres organes appropriés.

Recours au référendum si nécessaire

Directeur de l'usam, Hans-Ulrich Bigler est catégorique : « les chefs d'entreprise ne supportent plus l'arrogance des organes de perception, lesquels s'appuient sur des lois qui les avantagent de façon unilatérale. Dès la session de mars prochain, nous demanderons donc des modifications de loi par le biais de premières interventions parlementaires. Si le Conseil fédéral veut imposer de nouvelles charges aux petites et moyennes entreprises, nous nous y opposerons vigoureusement par tous les moyens disponibles – le cas échéant par la voie référendaire ».

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél.031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Patrick M. Lucca, responsable communication usam, tél. 031 380 14 42, mobile 079 464 38 59

Numéro 1 des PME suisses: organisation faitière des petites et moyennes entreprises,
l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME